

Je ne donne point une foi entière au récit officiel des ministres, et à ces tableaux trop chargés des insurrections du royaume. Il y a eu des châteaux brûlés dans l'Aginois ; mais ces châteaux appartenait à MM. d'Aiguillon et Charles de Lameth. A ces deux noms, est-il difficile de deviner qui a égarer le peuple et a dirigé ses torches contre les propriétés de ses plus ardents défenseurs ? Ces généreux patriotes vous conjurent de ne pas vous effrayer de ces accidens. Si la colère du peuple a brûlé en Bretagne quelques châteaux, c'étaient ceux de ces magistrats qui lui ont refusé la justice, qui ont été rebelles à vos décrets et qui regimbent encore contre la Constitution. Que ces faits n'inspirent donc aucune terreur aux pères du peuple et de la patrie ! Ne savez-vous pas quel moyen on a employé en Normandie pour excepter des émeutes ? Vous avez vu avec quelle candeur les habitans des campagnes ont désavoué leurs signatures surprises et apposées à une adresse, ouvrage de sédition et de délire, rédigée par une femme aristocrate. Qui est-ce qui ignore qu'on a répandu avec profusion dans les provinces Beligiques, des libelles incendiaires ; que la guerre civile a été prêchée dans la chaire du Dieu de paix ; que les décret sur la loi martiale, sur les contributions, sur la suppression du clergé, ont été publiés avec soin, tandis qu'on cachait au peuple ceux de vos décrets qui lui présentent des objets de bienfaisance facile à saisir ? Qu'on ne vienne donc pas calomnier le peuple. Laissons ses ennemis exagérer les voies de faits, s'écrier, jusque dans le Parlement en Angleterre, que la révolution a été souillée par la barbarie la plus sauvage. C'est bien aux Anglais, à qui leur constitution ébauchée, imparfaite, avortée, aristocratique a coûté tant de ruisseaux de sang et dix sept guerre civiles, à nous reprocher l'incendie de quelques châteaux, le supplice de quelques conspirateurs pour rappeler l'homme dans la plénitude de ses droits et le créer une second fois à l'image de Dieu défiguré par l'ignorance et les tyrans. Moi j'atteste tous les bons citoyens, tous les amis de la raison ; J'appelle le témoignage de la France entière : vous avez vu un peuple immense, maître de sa destinée, rentrer dans l'ordre au milieu de tous les pouvoirs abattus, de ces pouvoirs qui l'avaient opprimé pendant tant de siècles.

Sans doute la France est divisée en deux parties, le peuple et l'aristocratie ; celle-ci expirante, mais dont l'agonie bien longue n'est pas sans convulsions, comme celle d'un corps vivace, et qui existait depuis quatorze cents ans. Une dernière espérance lui reste; c'est la mauvaise organisation des assemblées administratives. Si l'intrigue et la cabale qui s'agitent en tout sens, pouvaient influencer sur les élections ; si des aristocrates déguisés sous le masque du civisme s'emparaient des suffrages ; si la législature suivante pouvait se trouver ainsi composée des ennemis secrets de la constitution, la liberté ne serait plus qu'une vaine espérance que l'Assemblée nationale aurait présenté à l'Europe. Les nations n'ont qu'un moment pour devenir libre ; c'est celui où tous les anciens pouvoirs sont suspendus : ce moment passé, si on donne au despotisme le temps de se reconnaître, les cris des bons citoyens sont dénoncés comme des actes de sédition, la liberté disparaît, et la servitude reste. Ce moment est si précieux, on veut que nous le perdions, on veut gêner les élections, on veut abattre l'énergie du peuple, et n'est-ce pas pour cela qu'on vous propose une loi martiale ? Dans ce moment même, des villes ont reçu des garnisons extraordinaires, qui ont, par la terreur, servi à gêner la liberté du peuple, à élever aux places municipales les ennemis cachés de la constitution. Ce malheur est certain, je le prouverai, et je demande pour cet objet une séance extraordinaire ; et cette réflexion seule vous permettra-t-elle d'en douter ? En Angleterre, une loi sage ne permet pas aux troupes d'approcher des lieux où se font chaque années les élections ; et dans les agitations incertaines d'une révolution, on vous propose de dire au pouvoir exécutif : Envoyez des troupes où vous voudrez, effrayer les peuples, gênez les suffrages, faites pencher la balance dans les élections.

Prévenons ce malheur ; ne proclamons pas une nouvelle loi martiale contre le peuple qui défend ses droits, qui recouvre sa liberté. Devons-nous déshonorer le patriotisme en l'appelant esprit séditieux et turbulent, et honorer l'esclavage par le nom d'amour de l'ordre et de la paix ? Poursuivons nos travaux, fermons l'oreille aux importunités du pouvoir exécutif qui frappe sans cesse à nos portes pour interrompre sans cesse nos séances. Le peuple se remettra bientôt, et de lui-même, sous le joug des lois, lorsqu'elles ne seront que protection et bienfait. Ne souffrons pas que des soldats armés aillent opprimer de bons citoyens, sous prétexte de les défendre. Ne remettons pas le sort de la révolution dans les mains des chefs militaires ; ne nous laissons point aller aux murmures de ceux qui préfèrent un paisible esclavage à une liberté achetée par quelques sacrifices, et qui nous montrent sans cesse les flammes de quelques châteaux incendiés. Eh quoi, voulez-vous, comme les compagnons d'Ulysse, rentrer dans l'ancre du Cyclope. Pour un chapeau et une ceinture que vous y avez laissés ?

Maximilien Robespierre, 22 février 1790.

Les troubles se poursuivent dans le Quercy. L'Assemblée penche pour une loi martiale.